



GADOURY 2015 versus FRANC IX versus FRANC X



À l'occasion de la vente de la collection «**FRANCE, de Louis XVI à la fin du Franc**» et alors que vient de paraître la dernière édition du Gadoury, Monnaies françaises 2015, il nous a semblé utile de revenir sur les différents ouvrages utilisés et sur la notion de «*type*», toujours mal définie. Pour cette collection, notre collectionneur a cherché à constituer un ensemble de «*monnaies-types*» entre le règne de Louis XVI et la fin du Franc. Notre collectionneur a utilisé les ouvrages bien connus, le Gadoury et le FRANC, de différentes éditions successives. Entre ces éditeurs, entre ces éditions, les types retenus ont parfois varié, certains sont arrivés, d'autres ont disparu.

Rappelons toutefois certaines évidences :

- Ces ouvrages ne semblent répertorier que les types «courants», ou dits «de circulation».
- Ces types sont précédés d'essais. Ne sont retenus et indiqués que les essais du type adopté.
- Un type est défini comme étant le motif principal, au droit ou au revers, d'une monnaie (définition du Larousse).

Or, nos ouvrages se heurtent à quelques difficultés : les types courants sont émis par une autorité politique mais tous les textes ne sont pas disponibles. Certains «essais» fabriqués à parfois plusieurs milliers d'exemplaires et en partie versés en circulation (5 francs J. J. Barre) doivent-ils être considérés comme des types ? Certaines variétés de «coin» avec un portrait varié, un motif de chiffre, une tranche différente sont-elles des types ? Pour un type défini, frappé sous différentes périodes politiques, doit-on distinguer un numéro ?

À ces questions, les ouvrages cités répondent différemment. Le Gadoury distingue fort justement les périodes politiques : le 50 centimes Morlon aluminium est frappé sous l'État français en 1941 [G.426], sous le Gouvernement provisoire de fin 1944 à fin 1946 [G.426a] puis sous la IVe République en 1947 [G.426b].

Les types retenus par les auteurs du Gadoury sont stables dans la durée et n'ont pas varié d'une édition à l'autre. Pour les auteurs du FRANC IX puis FRANC 10, par contre, les variations sont très importantes et expliquées p.55 : un avis a été demandé aux collectionneurs sur les types à retenir (27 numéros font leur entrée) mais d'autres disparaissent (35 numéros «*n'ont pas survécu au vote*»). Ainsi, selon la méthode utilisée par les auteurs du FRANC, un type n'est donc pas défini par un acte politique ou artistique mais après avoir «*donné la parole aux collectionneurs en leur demandant leur avis sur ce qu'ils considéraient comme types*» (Le FRANC 10 p.55). Nous pensons que c'est non seulement une ineptie mais aussi une grave erreur. La démonstration en sera donnée ci-après sur le 5 francs ONU, les incohérences des tranches cannelées de Charles X, l'apparition des monnaies du siège d'Anvers, les 20 centimes et 5 francs Or Cérès IIIe République, etc.

Faisons un peu le point sur les types retenus ou disparus entre les éditions du FRANC IX et du FRANC 10, puis nous regarderons le Gadoury 2015.

ALERTE DISPARITION !

Par rapport au FRANC IX, de nombreux types disparaissent dans le FRANC 10 :

- La série dite à la «grosse tête» Napoléon III : 20 centimes [F.147], 50 centimes [F.186], 1 franc [F.213]

- La série dite à la «tranche cannelée» Charles X disparaît en partie : le 1/4 de franc [F.165] et le 1/2 franc [F.181] disparaissent mais le 1 franc [F.208] reste et se voit séparé en deux variétés avec revers à 5 feuilles ou 4 feuilles. On notera que la 2 francs [F.259] avait quant à elle déjà disparu dès le Franc IX !

- La série Cérés IIIe République : 20 centimes [F.151] et 5 francs Or [F.503]

- Disparaissent encore plusieurs types de 5 francs : les 12 types d'Union et Force passent à 2 par un acte qualifié de «refonte» [FRANC 10 p.402]. Pourquoi détruire là un travail remarquable ? Disparaissent aussi les 3 hybrides Louis-Philippe [F.317, 322 et 323] ; la 5 francs J. J. BARRE [F.328]. On ne regrettera pas toutefois la disparition des séries 2000 ans de numismatique française [3 séries de 3, F.347 à F.355], tout en se demandant ce qui avait poussé les auteurs du FRANC à indiquer ces séries purement commerciales et vendues uniquement sous emballage ! Mais on se demandera bien pourquoi la 5 francs ONU [F.345] pourtant frappée à 8.098 exemplaires et disponible à l'époque aux guichets bancaires (contrairement à ce qui est écrit) a disparu !

Disparaissent enfin différents types : 2 centimes épi [F.111] ou 3 centimes Dupré [F.112]. On s'étonnera enfin de la disparition des 1 franc Graziani, zinc ou aluminium, malgré le remarquable travail de Jean Lecompte sur ces frappes et que le Gadoury 2015, quant à lui, a su mettre en valeur.

FAIRE-PART DE NAISSANCE

Par rapport au FRANC IX, d'autres types apparaissent dans le FRANC 10 :

- La série du siège d'Anvers, présente depuis l'origine dans le Gadoury, est ajoutée : 5 ou 10 centimes, Napoléon ou Louis XVIII, atelier Wolschot ou de l'Arsenal, constituent autant de variantes principales, avec de nombreuses variétés de coins (listées dans le Gadoury)

- La série «Cent-Jours» de 1815, avec le 5 francs [F.307A] et 20 francs [F.516A]

- Deux autres nouveautés pour finir : la 5 centimes 1938 étoile reçoit désormais un numéro [F.123] qui se divise avec les frappes sans étoile [F.123A] ; et apparaît la 5 décimes Régénération française [F.172A].

Plus nombreuses sont les divisions de type, avec variantes de bustes :

- 2 centimes Napoléon III tête laurée avec un buste provisoire [F.108] et un buste définitif [F.108A]

- Le demi-franc République est tantôt au buste fort [F.177] tantôt au buste fin [F.177A]

- Le 10 francs Turin est tantôt aux rameaux longs [F.361 ; on notera la photo du type fausse dans le FRANC 10] tantôt aux rameaux courts [F.361A]

- Le 20 francs Turin est tantôt aux rameaux longs [F.400] tantôt aux rameaux courts [F.400A]

Mais le 5 francs Louis-Napoléon Bonaparte, avec deux bustes, conserve son seul numéro [F.329] alors qu'on s'attendrait logiquement à avoir F.329A et F.329B !

D'autres divisions s'intéressent au type du revers :

- Le 1 franc Charles X est à revers 5 feuilles [F.207] ou 4 feuilles [F.207A] avec la même constatation en tranche cannelée [F.208 et F.208A] dont la 1 franc est la seule dénomination agréée par le FRANC (voir précédemment) ! Pour la 20 francs Or, c'est désormais 4 feuilles et demie [F.520] ou 5 feuilles [F.521] mais là avec deux numéros distincts et non plus des variantes ?

- Pour le 10 francs Or tête laurée, le revers avec petit 10 «hybride» [F.507] se distingue du revers «définitif» avec grand 10 [F.507A]
- Les petits modules Or de 5 francs et 10 francs ont des sous-numéros pour les exemplaires à tranche lisse [F.500 ; F.505] ou cannelée [F.500A ; F.505A]

On note aussi des divisions de type, en raison du poids :

- Le décime à l'N couronnée est tantôt lourd [F.131] tantôt léger [F.131A]
- Le décime à l'L couronnée est tantôt lourd [F.132] tantôt léger [F.132A]
- Le 20 centimes État français est tantôt lourd [F.153] tantôt léger [F.153A]

Ces modifications de poids sont prescrites par un arrêté officiel, elles ont donc toute leur place.

GADOURY versus FRANC

Dans le Gadoury 2015, nous avons noté des types présents et qui manquent dans le FRANC :

- la 5 centimes Strasbourg 1808 qui a toute sa place [G.127].
- Les 1 franc Graziani zinc [G.472] ou aluminium [G.472a], très justement.
- La série des tranches cannelées de Charles X (à discuter..)
- La 20 francs Hercule 1973, essai [G.868]. La frappe courante était prévue mais n'a pas été réalisée. Il est donc sans doute judicieux de maintenir ce numéro.

Mais on notera aussi quelques incohérences :

- Dans la série dite à la «grosse tête» Napoléon III, le 20 centimes est bien indiqué [G.304], mais plus le 50 centimes, même pas signalé [G.419 dans l'édition de 1989] et la 1 franc est, quant à elle, confondue en «prototype» dans le type courant [G.460 alors qu'elle était en G.459 dans l'édition de 1989]. Pourquoi mettre la 20 centimes et pas la 50 centimes ou la 1 franc ?
- On notera aussi la présence dans la Ve République des frappes «BE» ou «Belle Épreuve» qui ne sont pas des monnaies circulantes. Elles auraient sans doute toute leur place dans un catalogue des frappes commerciales annexes de la Monnaie de Paris.

Comme on le voit, l'affaire n'est pas simple et après cette avalanche de remarques, saluons toutefois les auteurs de ces deux ouvrages pour la passion qui les guide et le temps et l'argent engagés dans ces ouvrages.

Les pointages des monnaies existantes (je parle cette fois des millésimes/ateliers) sont de plus en plus complets et peu de nouveautés restent à attendre dans ce domaine, ce qui démontre le niveau de fiabilité atteint par ces ouvrages.

Reconnaissons enfin que la tâche de notre collectionneur «**FRANCE, de Louis XVI à la fin du Franc**» n'était pas simple et ce dernier nous a avoué avoir été dérouté parfois par les modifications des ouvrages parus ou les différences entre eux. Il serait souhaitable qu'une stabilisation des types ait lieu, précédée bien évidemment par une définition claire de la notion de type à retenir et/ou de variété. Nous espérons que cette collection «**FRANCE, de Louis XVI à la fin du Franc**» restera un précieux outil à l'appui de ces classements.

Stéphan SOMBART
sombart@inumis.com